Profil de fonction

Intitulé de la fonction

Enseignant.e d'art dramatique au Conservatoire royal de Bruxelles pour les bacheliers et/ou master

Type de contrat

Professeur.e (temporaire à durée déterminée pour 1 an, puis possibilité de contrat à durée indéterminée et nomination définitive)

- Soit 6 h/semaine de cours individuels/collectifs (40 semaines/année)
- Et 80 h/année destinées à des responsabilités de coordination ou institutionnelles
- Rémunération : barème 501 de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Domaines de responsabilités et tâches principales :

Le.la candidat.e pourra démontrer, tant par sa pratique artistique que dans son projet pédagogique et artistique que par son expérience d'enseignement, des compétences pour donner cours (tous les niveaux) dans une tradition artistique basée sur le théâtre de texte.

Il.elle lui sera demandé de pouvoir transmettre aux étudiant.e.s un appétit pour la découverte de tous les répertoires de textes théâtraux, issus du passé ou contemporains, et de pouvoir construire avec les étudiant.e.s une dramaturgie de ces textes.

Il lui sera donc demandé de pouvoir transmettre :

- les techniques du vers et de la prose classiques français ;
- les techniques liées au théâtre élisabéthain et en particulier à Shakespeare ;
- les techniques du théâtre épique;
- les techniques liées aux théâtres contemporains ;
- la lecture à vue.

Responsabilités pédagogiques (savoir, savoir-faire, savoir être):

- Il.elle connaît et adhère au projet pédagogique et artistique du Conservatoire ;
- Il.elle développe une approche pédagogique cohérente et l'explicite dans des fiches de cours ;
- Il.elle assure les enseignements à ses groupes/étudiant.e.s tel que planifié ;
- Il.elle participe à la construction des programmes ;
- Il.elle s'engage dans une dynamique d'animation d'une équipe d'enseignants, entre autres par sa participation aux conseils d'option ;
- Il.elle est créatif.ve et communique son énergie ;
- Il.elle dispose de bonnes compétences communicationnelles et interpersonnelles ;
- Il.elle favorise l'évaluation des enseignements par les étudiant.e.s ;
- Il.elle est disposé.e à remettre en question son dispositif éducatif suite aux évaluations ;
- Il.elle témoigne d'une disponibilité à élargir ou renforcer ses connaissances.

Responsabilités institutionnelles

- Il.elle est le.la référent.e administratif.ve de son cours d'art dramatique envers l'administration et la direction du Conservatoire ;
- Il.elle s'assure que toutes les démarches sont réalisées en temps et en heure ;
- Il.elle développe des synergies et participe à la réflexion sur le projet pédagogique de l'école :
- Il.elle participe aux démarches d'amélioration de la qualité du Conservatoire ;

- Il.elle utilise les technologies de l'information (email, internet, téléphone) pour informer ses étudiant.e.s ou l'institution.

Compétences transversales :

- Il elle suscite la curiosité intellectuelle de ses étudiant.e.s ;
- Il.elle explicite ses choix pédagogiques de manière à ce que les étudiant.e.s puissent s'interroger sur leurs propres besoins et les modes d'apprentissage;
- Il.elle développe l'esprit critique de ses étudiant.e.s et la recherche ;
- Il.elle favorise l'acquisition d'une véritable culture de l'art qui favorise l'autonomie créatrice ;
- Il.elle encourage les initiatives de rapprochement avec d'autres disciplines artistiques ;
- Il.elle ouvre l'esprit de l'étudiant.e, encourage la polyvalence et l'ouverture sur le monde.

Le.la candidat.e idéal.e :

- justifie une expérience d'enseignement de la matière au niveau de l'enseignement supérieur artistique, et/ou d'une expérience utile dans la profession.
- démontre une ouverture aux différentes expériences en matière de pédagogie de l'art dramatique;

C'est un plus, s'il.elle dispose :

- d'une expérience internationale;
- d'un certificat d'agrégation ou autre diplôme pédagogique ;

Procédure de sélection

Un dossier complet (cf Moniteur belge) sera examiné par la commission de recrutement ; le.la candidat.e sera invité.e à donner une leçon devant celle-ci et à prendre part à un entretien avec ses membres.

Les compétences techniques, pédagogiques et transversales sont les principales prises en compte.